

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 juin 2021.

CE-2021-635-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-3013 à la compagnie **SINTRA INC.** (région Lanaudière-Laurentides), plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de réseaux d'eau, d'égouts et de structure de chaussée sur l'avenue Gabrielle-Roy, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 540 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE le contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 597.

QU'une dépense de 550 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 7 juin 2021



GREFFIER

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 juin 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 juin 202
Objet	Accorder un contrat à la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) pour l'exécution des travaux de construction des infrastructures sur le prolongement du boulevard des Seigneurs et sur l'avenue Gabrielle-Roy – Dépense totale de 6 090 203,75 \$, taxes incluses (contrat : 5 540 203,75 \$ + montant provisionnel : 550 000,00 \$) - Appel d'offres public (SA21-3013) – REG 597 – (3 soumissionnaires)


IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA21-3013 à la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides), plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de réseaux d'eau, d'égouts et de structure de chaussée sur l'avenue Gabrielle-Roy, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 540 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Que le contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 597 (règlement décrétant des travaux de construction d'égouts sanitaires et pluviaux, d'aqueducs, de fondations des chaussées, de pavages, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de réseaux d'utilités publiques, d'un pont et d'aménagement paysager sur l'avenue Gabrielle-Roy et sur le prolongement du boulevard des Seigneurs, ainsi que la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement, et pour en payer le coût d'emprunt au montant de 44 905 000 \$).

D'autoriser une dépense de 550 000,00 \$, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

Signataire :		Stéphane Larivée	
		2021.06.04 09:48:37	
		-04'00'	Date : _____
	Direction générale		

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 juin 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 juin 2021
Objet	Accorder un contrat à la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) pour l'exécution des travaux de construction des infrastructures sur le prolongement du boulevard des Seigneurs et sur l'avenue Gabrielle-Roy – Dépense totale de 6 090 203,75 \$, taxes incluses (contrat : 5 540 203,75 \$ + montant provisionnel : 550 000,00 \$) - Appel d'offres public (SA21-3013) – REG 597 – (3 soumissionnaires)

CONTENU

Mise en contexte

Historique du dossier

Dans son plan triennal d'immobilisation 2021-2023, la Ville de Terrebonne a prévu à la construction d'une voie collectrice reliant le boulevard de La Pinière à la Côte de Terrebonne, par le quartier Urbanova. Ce quartier est planifié selon une vision écologique innovatrice et des critères de développement durable définis dans le Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCCT) et dans le Concept de design distinctif d'Urbanova (CDDU). (fiche PTI 10137).

Bien que l'artère en question ait changé de nom à plusieurs reprises, le projet a démarré en 2008 lorsque la Ville de Terrebonne a adopté le règlement d'emprunt numéro 395 pour réaliser une artère entre les boulevards des Seigneurs et des Plateaux pour un montant de 12 900 000,00 \$ (coûts estimés avant les frais généraux). Initialement nommée boulevard des Plateaux, l'artère a ensuite été intitulée l'avenue Claude-Léveillé pour devenir aujourd'hui l'avenue Gabrielle-Roy.

En 2008, la Ville avait octroyé un mandat à la firme d'ingénierie BPR-Triax pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 395. Considérant l'adoption du Plan directeur de développement de la Côte Terrebonne, par le Conseil municipal, la nature du projet étant grandement altérée, la Direction du génie et de l'environnement n'a pas eu d'autres choix que de retirer le mandat en 2015 et de retourner en appel d'offres pour les services d'ingénierie.

En 2015, la firme d'ingénierie Tetra Tech a obtenu le mandat de réaliser un plan d'ensemble d'aménagement, les plans et devis d'exécution et la surveillance des travaux .

Selon la résolution CE-2016-1487-DEC, le conseil exécutif a accepté le plan d'ensemble du projet de prolongement de l'avenue Gabrielle-Roy (anciennement l'avenue Claude-Léveillé) entre le boulevard de La Pinière et la partie existante du boulevard des Plateaux tel que présenté par la firme Rousseau-Lefèvre, sous-traitant de la firme Tetra Tech pour la portion d'aménagement paysager. Le plan d'ensemble du projet prévoit l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques, la construction d'un pont et les travaux d'aménagement paysager sur le prolongement de l'avenue Gabrielle-Roy (anciennement l'avenue Claude-Léveillé) entre le boulevard de La Pinière et la partie existante du boulevard des Plateaux.

Considérant que l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques, les traverses de cours d'eau et les travaux d'aménagement paysager sur le prolongement de l'ancienne avenue Claude-Léveillé entre le boulevard de la Pinière et la partie existante du boulevard des Plateaux n'étant pas prévus au règlement d'emprunt numéro 395, il a lieu de revoir le financement, soit en procédant au financement des sommes encourues jusqu'à ce jour, en fermant le règlement numéro 395 et en créant un nouveau règlement d'emprunt qui englobe l'ensemble des frais reliés au projet.

À cet effet, la Ville de Terrebonne a créé règlement d'emprunt numéro 597 décrétant des travaux de construction d'égouts sanitaires et pluviaux, d'aqueducs, de fondations des chaussées, de pavages, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de réseaux d'utilités publiques, d'un pont et d'aménagement paysager sur l'avenue Gabrielle-Roy et sur le prolongement du boulevard des Seigneurs, ainsi que la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement, et pour en payer le coût d'emprunt au montant de 44 905 000 \$.

Description du projet

Le déroulement du projet prévoit quatre périodes d'appel d'offres, soit un appel d'offres pour chacun des volets suivants :

- Travaux d'infrastructures de rue (égouts sanitaire et pluvial, aqueduc, fondation de chaussée et bassins de rétention);
- Travaux liés à la construction d'une conduite de refoulement de plus de 4,2 km sur le boulevard de La Pinière et la rue Théodore-Viau;
- Travaux de construction d'une station de pompage et d'un pont;
- Travaux liés aux utilités publiques;
- Travaux de voirie (utilités publiques, bordures, trottoirs, pavage, sentiers/piste cyclable, éclairage et aménagement paysager);

Le mandat visé par le présent dossier consiste à accorder le mandat à l'entrepreneur qui réalisera les travaux d'infrastructures de rue (égouts sanitaire et pluvial, aqueduc, fondation de chaussée et bassins de rétention).

Enjeux

En plus de desservir le secteur identifié *Plan d'aménagement transect #12 (PAT-12)* dans le règlement d'urbanisme numéro 1009, le projet desservira le futur quartier général de la police de Terrebonne.

Bien que le projet soit prévu pour desservir de nouveaux secteurs de la Ville, le projet apportera divers avantages au point de vue des infrastructures :

- La construction du réseau d'égout sanitaire permettra à la Ville de Terrebonne de se départir de son poste de pompage temporaire qui est situé à proximité du carrefour giratoire du boulevard des Seigneurs à l'intersection de l'avenue Claude-Léveillée;
- La construction de l'aqueduc sur le prolongement du boulevard des Seigneurs est une étape importante qui permettra à la Ville de boucler son réseau d'alimentation en eau potable avec le secteur industriel situé au nord de l'autoroute ainsi qu'avec le secteur ouest de la Ville de Terrebonne;
- La construction du réseau électrique souterrain situé dans l'axe du prolongement du boulevard des Seigneurs permettra de boucler et renforcer le réseau électrique de l'ensemble du secteur existant situé le long du boulevard des Seigneurs jusqu'à la rue Durocher. La construction du réseau électrique souterrain situé dans l'axe de l'avenue Gabrielle-Roy permettra de boucler de franchir une étape importante vers la ramification du réseau électrique avec le boulevard des Plateaux/avenue Pierre-Dansereau, corridor d'énergie pour l'ensemble du secteur Urbanova;
- L'avenue Gabrielle-Roy, bien qu'à court terme ne desservira que le quartier général de la Police, permettra de boucler avec le boulevard des Plateaux/avenue Pierre-Dansereau lors de son prolongement. Ce lien véhiculaire permettra de donner un accès rapide à l'échangeur du km 35 de l'autoroute 640 aux citoyens de la Côte Terrebonne, désengorgeant ainsi l'intersection de la rue Plaisance et du boulevard des Seigneurs.

En raison de contraintes rencontrées lors de la préparation des plans et devis relativement à l'acquisition de l'emprise de rue, le déroulement du projet s'est décalé dans le temps. Pour limiter l'effet de l'augmentation du coût des travaux pour les divers projets, la Ville de Terrebonne doit orchestrer la mise en chantier de plusieurs chantiers en simultané dont les travaux de construction du pont, du poste de pompage, de la voirie (pavage, bordures, éclairage, aménagements paysagers) ainsi que du quartier général de la police dont l'ouverture est prévue d'ici le printemps 2023. Pour rendre possible l'ensemble des constructions en simultané tout en respectant les règles relativement à la maîtrise d'œuvre, en 2020 la Direction du génie et de l'environnement a procédé à la construction d'un chemin d'accès temporaire reliant le boulevard de la Pinière au futur quartier général. Ainsi, les travaux d'infrastructures et de voiries pourront se réaliser tout en atténuant l'impact de réaliser les travaux en simultanés.

État d'avancement du projet

Chemin d'accès temporaire (complété)

Comme indiqué dans les enjeux liés au projet, la Direction du génie et environnement a complété la construction d'un chemin d'accès temporaire pour donner accès au futur chantier du quartier général de la police de la Ville de Terrebonne.

Construction des infrastructures de l'avenue Gabrielle-Roy (en cours – mandat à l'entrepreneur)

La direction du génie et de l'environnement a complété ses plans et devis d'exécution et a procédé à l'appel d'offres pour octroyer le mandat de réalisation des travaux à l'entrepreneur. Il est à noter que le projet est en attente de recevoir les autorisations du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). La Direction du génie et environnement s'attend à obtenir les autorisations au courant du mois de juin. Tant que les autorisations ministérielles ne sont pas données, la Ville ne pourra pas entreprendre les travaux de mise en place des infrastructures qui requiert de certificat d'autorisation.

Pont et poste de pompage

La Direction du génie et de l'environnement prévoit procéder à l'appel d'offres pour les travaux de construction du pont et du poste de pompage au courant du mois d'août pour une mise en chantier dès l'automne 2021.

Conduite de refoulement

La Direction du génie et de l'environnement prévoit procéder à l'appel d'offres pour les travaux de construction d'une conduite de refoulement sur le boulevard de La Pinière jusqu'à l'usine de traitement existante. Une coordination a été assurée entre le projet de la conduite de refoulement et le projet de la nouvelle usine afin d'assurer une facilité de la mise en service de cette dernière. L'appel d'offres est prévu au courant du mois d'août pour une mise en chantier dès l'automne 2021.

Voirie et aménagements paysagers

La Direction du génie et de l'environnement prévoit procéder à l'appel d'offres pour les travaux de construction de bordures, trottoirs, réseaux d'utilités publiques, sentier, pavage, éclairage et des aménagements paysagers au courant du mois de janvier pour une mise en chantier dès la fin du printemps 2022.

Mise en œuvre du contrat éventuel

Hydro-Québec

Dans le cadre du projet du prolongement du boulevard des Seigneurs, la Ville devra obtenir les autorisations d'Hydro-Québec afin de réaliser des travaux dans la servitude d'Hydro-Québec (TransÉnergie). L'entente de réalisation des travaux fera l'objet d'un sommaire décisionnel subséquent.

Historique des décisions

2015-09-29 – 475-09-2015

Mandat SP (Tetrattech)

2020-05-20 – CE-2020-486-DEC

Honoraires professionnels supplémentaires

2021-03-15 – 135-03-2021

Règlement d'emprunt numéro 597

Description

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures sur le prolongement du boulevard des Seigneurs et sur l'avenue Gabrielle-Roy.

De façon plus détaillée, les travaux de stabilisation pour l'émissaire Est et une section de l'émissaire Ouest comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Le déboisement, l'essouchement, le décapage, l'élagage et la protection de la végétation, lorsque requis à l'intérieur de la limite de l'ouvrage;
- La construction d'égout sanitaire;
- La construction d'égout pluvial;
- La construction de bassins de rétention;
- La construction de la fondation de chaussée;
- La gestion de la circulation durant la période des travaux;
- Tout autre travail requis pour l'atteinte des objectifs des travaux d'infrastructures.

Montant prévisionnel

La Direction du génie et de l'environnement recommande d'autoriser un montant provisionnel équivalent à dix (10 %) pourcent du montant du contrat de l'entrepreneur. Le montant provisionnel est établi à 550 000,00 \$, portant ainsi la dépense totale autorisée à 6 090 203,75 \$.

Justification

Description du processus d'appel d'offres

La Direction du génie et de l'environnement, en collaboration avec le service de l'approvisionnement, a procédé à un appel d'offres public. La publication a été réalisée sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local La Revue le 17 mars 2021. La durée initiale de l'appel d'offres était fixée à 41 jours. Toutefois, avec la parution des addendas, les entrepreneurs ont disposé d'un délai total de 57 jours, reportant ainsi l'ouverture des soumissions au 13 mai 2021. Lors de la période d'appel d'offres, trois (3) addendas ont été émis, qui ont paru respectivement les 21 avril 2021, 28 avril 2021 et 4 mai 2021.

Au total, dix-huit (18) compagnies se sont procuré les documents d'appel d'offres sur (SE@O), dont trois (3) ont déposé une soumission au terme de l'appel d'offres, ce qui représente 16,7 % des preneurs du cahier des charges.

Les trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 mai 2021. Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant (indiqué ci-dessous en ordre croissant) :

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUDES)	AUTRES (montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
SINTRA inc.	5 540 203,75 \$	550 000,00 \$	6 090 203,75 \$
DUROKING Construction	6 833 009,55 \$	683 300,96 \$	7 516 310,51 \$
Construction G-NESIS	7 046 280,82 \$	704 628,08 \$	7 750 908,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	7 164 038,21 \$	500 000,00 \$	7 664 038,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 690 749,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			11,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 292 805,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			22,3 %

La durée de validité des soumissions est de 90 jours calendrier.

En considérant les montants avec taxes, les professionnels constatent un écart de 690 749,25 \$ entre la plus basse soumission et leur propre estimation, soit un écart de 11,1 % à la baisse.

Le rapport, daté du 25 mai 2021, de Madame Nathalie Savard, Chef de division à l'approvisionnement de la Direction de l'administration et des finances, confirmant la conformité du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sintra (région Lanaudière-Laurentides).

La direction du génie et environnement est d'avis que la Ville doit procéder à la réalisation de ces travaux sans délai, afin de respecter les échéanciers des différents chantiers à proximité des travaux.

Octroi conditionnel

Autorisations ministérielles

Le projet est assujéti aux dispositions de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). À cet effet, la Ville est toujours en attente de l'obtention des certificats d'autorisation délivrée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Considérant ce qui précède, il a lieu que le mandat soit octroyé conditionnellement à l'obtention des certificats d'autorisation.

Règlement d'emprunt

Bien que le projet de règlement d'emprunt numéro 597 ait été déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville de Terrebonne est en attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère (MAMH). À cet effet, il a lieu que le mandat soit octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 597 par le MAMH.

En vue de permettre rapidement la mise en chantier et la commande des matériaux par l'entrepreneur, il a lieu d'autoriser la direction du génie et de l'environnement à puiser une portion de la dépense, sans y excéder 5% du règlement d'emprunt (2 245 000 \$ (tti)), sur le fond général et d'utiliser l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) pour en renflouer les fonds une fois l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.

Aspects financiers

Le coût maximal pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures sur le prolongement du boulevard des Seigneurs et sur l'avenue Gabrielle-Roy est de 6 090 203,75 \$, taxes incluses. Il se répartit comme suit :

- Coût de travaux de construction : 5 540 203,75 \$, taxes incluses;
- Montant provisionnel permettant de finaliser les changements pouvant subvenir en cours de réalisation des travaux : 550 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prise à même le règlement d'emprunt numéro 597. Cette dépense est prévue au PTI (fiche n° 10137).

Montant du déboursé :	6 090 203,75 \$ (taxes incluses)
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)	
Année : <u>2021</u> Code budgétaire : _____	Montant prévu au budget : _____ \$
Année 1 : _____ \$ (taxes incluses)	Durée du contrat : _____
Autres années : _____ \$ (taxes incluses)	
Total : _____ \$ (taxes incluses)	
<input checked="" type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)	
Fiche PTI no : <u>10137</u> Projet hors PTI : _____	
Règlement d'emprunt no : <u>597</u>	Terme : <u>20</u> ans
Sources de financement particulières	
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés : _____ \$	

- Excédents de fonctionnement affectés : _____ \$ (préciser : _____)
- Paiement comptant des immobilisations : _____ \$
- Fonds parcs et terrains de jeux : _____ \$
- Fonds de roulement : _____ \$ Terme : ___ ans
- Réserve financière : _____ \$
- Autres : _____ \$

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____

Certificat de disponibilité

- No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$
- No : 2021-0033 dépense d'investissement de plus de 0 \$

Calendrier et étapes subséquentes

Calendrier lié au mandat

- Octroi du mandat (en cours);
- Obtention des autorisations gouvernementales en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);
- Réalisation des travaux d'infrastructures (été 2021 à automne 2022).

Calendrier du projet

- Appel d'offres pour les travaux de la conduite de refoulement (automne 2021);
- Travaux de construction de la conduite de refoulement (automne 2021);
- Appel d'offres pour les travaux du pont (automne 2021);
- Travaux de construction du pont (été 2022);
- Appel d'offres pour les travaux de pavage et aménagements paysagers (automne 2022 à automne 2023).

PIÈCES JOINTES

- Plan d'ensemble de l'avenue Gabrielle-Roy
- Soumission de l'entrepreneur
- Rapport d'analyse du service de l'approvisionnement
- Fiche PTI 10137

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.06.04

08:54:41 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, chef de division
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



2021.06.04

08:55:01 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :



2021.06.04

08:55:19 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement